

Arrêté n° 2020-7592/GNC-Pr du 16 juin 2020 relatif à l'affectation de Mme Nancy Tehei, rédacteur d'administration générale du cadre d'administration générale de la Nouvelle-Calédonie

Article 1^{er} : A compter du 1^{er} juillet 2020, Mme Nancy Tehei, rédacteur d'administration générale du cadre d'administration générale de la Nouvelle-Calédonie est placée en position d'activité pour servir sous l'autorité de madame la directrice de l'institut de formation à l'administration publique.

Article 2 : Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie dans le délai de deux mois à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 3 : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressée, transmis au haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie et publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

Arrêté n° 2020-7594/GNC-Pr du 16 juin 2020 relatif à l'affectation de Mme Fabienne Bénégig, professeur des écoles du cadre de l'enseignement du premier degré de Nouvelle-Calédonie

Article 1^{er} : A compter du 22 juin 2020, Mme Fabienne Bénégig, professeur des écoles du cadre de l'enseignement du premier degré de Nouvelle-Calédonie, est placée en position d'activité pour servir sous l'autorité du vice-recteur de la Nouvelle-Calédonie, directeur général des enseignements.

Article 2 : Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie dans le délai de deux mois à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 3 : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressée, transmis au haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie et publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

Arrêté n° 2020-7596/GNC-Pr du 16 juin 2020 admettant Mme Yveline Tyaketou-Roquet, infirmière stagiaire en soins généraux relevant du statut particulier des personnels paramédicaux de la Nouvelle-Calédonie, à faire valoir ses droits à la retraite, pour inaptitude définitive à servir

Article 1^{er} : A compter du 1^{er} juin 2020, Mme Yveline Tyaketou-Roquet, infirmière stagiaire en soins généraux relevant du statut particulier des personnels paramédicaux de la Nouvelle-Calédonie, est admise à faire valoir ses droits à la retraite pour inaptitude définitive à servir.

Article 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans le délai de deux mois à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 3 : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressée, transmis au haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie et publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

Arrêté n° 2020-7598/GNC-Pr du 16 juin 2020 relatif à la titularisation de M. Frédéric Guillot en qualité de technicien du cadre des postes et télécommunications de Nouvelle-Calédonie à la suite d'un changement de corps

Article 1^{er} : A compter du 1^{er} juillet 2020, M. Frédéric Guillot :

- 1° est titularisé dans le grade principal du corps des techniciens du cadre des postes et télécommunications de Nouvelle-Calédonie ;
- 2° est classé au 3^e échelon de son grade ;
- 3° conserve une ancienneté civile d'un an et un mois au titre du corps de provenance ;
- 4° est radié du corps des techniciens 2^e grade du statut particulier des personnels techniques de la Nouvelle-Calédonie.

Article 2 : Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie dans le délai de deux mois à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 3 : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressé, transmis au haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie et publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

Arrêté n° 2020-7656/GNC-Pr du 17 juin 2020 relatif à la titularisation de M. Stéphane Bennour, ingénieur 1^{er} grade du statut particulier des personnels techniques de la Nouvelle-Calédonie

Article 1^{er} : A compter du 17 janvier 2020, M. Stéphane Bennour :

- 1° est titularisé au 1^{er} grade du corps des ingénieurs du statut particulier des personnels techniques de la Nouvelle-Calédonie ;
- 2° est classé au 1^{er} échelon (IB 457 / INM 400) de son grade ;
- 3° conserve une ancienneté de douze mois acquise au titre de son stage probatoire.

Article 2 : Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie dans le délai de deux mois à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 3 : Le présent arrêté sera notifié à l'agent, transmis au haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie et publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.